

Boiser avec la nature

Gestion des milieux et des espèces



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

5.1 - Dordogne, des agriculteurs aux petits soins de la ripisylve



Un territoire

Au cours des dernières décennies, les ripisylves ont été défrichées pour développer une agriculture intensive et spécialisée, ou au contraire laissée à l'abandon par manque de rentabilité, provoquant la chute des arbres et l'arrachement par les courants, minant ainsi la berge.

Quatre communes - le Buisson, Coux Bigaroque, Urval et Siorac en Périgord - qui bordent en vis à vis quelques 8 km de berges, se sont mobilisées pour inciter les agriculteurs riverains à amputer, côté rivière, leurs parcelles pour y implanter soit des prairies permanentes, soit des essences forestières. Sur ces terres limono-sableuses, seul un couvert végétal permanent peut piéger efficacement les nitrates, stabiliser les berges et éviter l'érosion superficielle des crues.

Premier du genre en grandeur nature, ce projet sera, s'il est couronné de succès, étendu à d'autres portions du fleuve. D'ores et déjà, il s'inscrit dans le cadre de la charte d'EPIDOR, établissement public qui regroupe autour d'une charte collective de "bonne conduite" les 6 départements traversés par la Dordogne.

Des partenaires

Initié par le Syndicat intercommunal d'études et de travaux de protection des berges de la Dordogne, ce projet a nécessité un important travail d'explication, relayé par des animateurs de développement local pour convaincre les exploitants agricoles.

La peur de expropriations, les questions relatives à la maîtrise foncière, au partage des responsabilités et les incertitudes sur les retombées économiques ont dans un premier temps suscité un front de refus catégorique.

Le temps et la persuasion aidant, la majorité des quelques 60 agriculteurs riverains concernés par le projet, a joué le jeu en boisant ou en enherbant, puis en entretenant, leur terrain rivulaire.

A raison d'un investissement de 16 000 F par ha, l'opération bénéficie du soutien du FFN, d'aides allouées dans le cadre de fonds européens ainsi que des aides liées au gel des terres et à la restauration du paysage.

Le Cemagref (maître d'oeuvre du projet) a apporté son appui technique aux plantations et le CRPF en a effectué le suivi.

Objectifs du boisement

- Lutter efficacement contre les effets des crues et stabiliser les berges ;
- améliorer et protéger la qualité de la rivière et de sa nappe ;
- restaurer les zones humides ;
- développer l'économie du tourisme par la valorisation paysagère de ces espaces.

Créer un environnement de qualité

Les plantations, constituées de d'essences précieuses en mélange - frêne, aulne glutineux, noyer noir et hybride, chêne rouge et platane - ont été faites en fonction de trois zones distinctes : le domaine public fluvial, le marchepied situé à 3,25 m qui est une zone grévée de servitudes (accès aux pêcheurs, possibilité de prendre pied à partir du fleuve) et le domaine privé situé en zone inondable. Elle ont été effectuées en ligne pour faciliter l'entretien mécanique durant les premières années. Cet entretien vise à maintenir la couverture herbacée (un voire deux gyrobroyages annuels) qui joue, en période d'immersion, un rôle déterminant dans la sédimentation des particules fines transportées par la rivière.

De même, une attention particulière a été portée sur la conservation de la végétation existante le long de la berge.

